



# 66<sup>ste</sup> OMLOOP VAN VLAANDEREN RALLY



4-5 september 2026

Roeselare

## SHAKEDOWN SLYPS

Woensdag 2 september



### REGLEMENT PARTICULIER A&D OMLOOP VAN VLAANDEREN - D2 - FR



Info & Tickets:  
[omloopvanvlaanderen.be](http://omloopvanvlaanderen.be)





## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
1.1. Préambule.....	4
1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route.....	4
1.3. Longueur totale des ES et du rallye.....	4
<b>2. Organisation</b> .....	<b>4</b>
2.1. Titres pour lesquels le rallye compte.....	4
2.2. Approbations.....	4
2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact.....	4
2.4. Comité d'Organisation .....	5
2.5. Commissaires sportifs .....	5
2.6. Délégués ASN .....	5
2.7. Principaux Officiels.....	5
2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées .....	6
<b>3. Programme par ordre chronologique et emplacements</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Engagements</b> .....	<b>8</b>
4.1. Date de clôture des engagements .....	8
4.2. Procédure d'engagement.....	8
4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules.....	8
4.4. Droits d'engagements .....	10
4.5. Paiement .....	10
4.6. Remboursements.....	11
<b>5. Assurance</b> .....	<b>11</b>
5.1. Responsabilité civile « circulation ».....	11
5.2. Responsabilité civile « Organisateur » .....	11
5.3. Responsabilité civile « Bénévoles ».....	12
5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national) .....	12
5.5. Dépannage .....	12
5.6. Clause dérogatoire .....	12
<b>6. Publicité et identification</b> .....	<b>13</b>
6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur.....	13
6.2. Publicité facultative de l'organisateur .....	13
6.3. Identification .....	13
<b>7. Pneus</b> .....	<b>13</b>
7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye.....	13
7.2. Pneus pour la reconnaissance .....	13
7.3. Quantité de pneus .....	14
<b>8. Carburant</b> .....	<b>14</b>
8.1. Types de carburant .....	14
8.2. Procédure de commande.....	14
8.3. Procédure de distribution .....	14
<b>9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales</b> .....	<b>15</b>
9.1. Procédure d'enregistrement.....	15
9.2. Restrictions spécifiques .....	15
<b>10. Vérifications administrative</b> .....	<b>16</b>
10.1. Documents à présenter : .....	16
10.2. Horaire (sur convocation) .....	16



<b>11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)</b> .....	<b>16</b>
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire .....	16
11.2. Equipements de sécurité des pilotes .....	16
11.3. Niveau sonore .....	16
11.4. Exigences nationales particulières .....	17
11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) .....	17
<b>12. Autres procédures et règlement</b> .....	<b>17</b>
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ .....	17
12.2. Procédure d'arrivée .....	17
12.3. Pointage en avance autorise .....	17
12.4. Procédures spéciales et activités .....	17
<b>13. Identification des officiels</b> .....	<b>19</b>
<b>14. Prix</b> .....	<b>20</b>
14.1. Coupes .....	20
14.2. Primes et pneus gratuite .....	20
14.3. Prix spéciaux .....	20
<b>15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel</b> .....	<b>20</b>
15.1. Vérifications finales .....	20
15.2. Droits de réclamation .....	20
15.3. Droits d'appel .....	20
<b>Annexe 1 – Itinéraire</b> .....	<b>22</b>
<b>Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire</b> .....	<b>23</b>
<b>Annexe 4 – Parc d'assistance</b> .....	<b>24</b>



## 1. Introduction

Nom de l'épreuve: 66<sup>ste</sup> A&D Omloop van Vlaanderen Division 2

Date de l'épreuve: 5 septembre 2026

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2026) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1: Asphalte 100%

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	4
Nombre des épreuves spéciales	10
Longueur totale du rallye	303,62 km
Longueur totale des ES	130,68 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 Division 2

RACB 2WD Trophy 2026

Histo-Cup 2026

### 2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB:                    en date du:

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur:	Koninklijke Automobielclub Midden Vlaanderen vzw
Représentant de l'organisation:	Marc VANDEMOORTELE
Adresse:	p/a Herderstraat 4/26
Code Postal et ville:	8800 Roeselare
Téléphone:	+32 (0) 477 20 28 49
E-mail:	<a href="mailto:info@omloopvanvlaanderen.be">info@omloopvanvlaanderen.be</a>
Website:	<a href="http://www.omloopvanvlaanderen.be">www.omloopvanvlaanderen.be</a>



## 2.4. Comité d'Organisation

President:	Yves OLIVIER
Secrétaire:	Marc VANDEMOORTELE
Comité d'organisation:	Geert HUYGHEBAERT Wouter MUYLLE Stijn PLATTEEUW Christof SEYNAEVE Deborah STUER Luc VANCOILLIE

## 2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	LASURE Andy
Commissaire Sportif	LAMBRECHT Kris
Commissaire Sportif	KOHL Colin

## 2.6. Délégués ASN

	Nom
SAFETY Rally Manager	PENASSE Alain
Délégué Technique RACB	LEMMELIJN Kristof
Responsable Chronométrage RACB	FORREST Filiep
Responsable Licence RACB	BAL Cécile
RACB Rally Manager	DUPAN Anton
Délégué Homologation RACB	VANDECASTEELE Bjorn

## 2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	SEYNAEVE Christof	2448
Directeur de Course Adjoint	VANDEMOORTELE Marc	1416
Directeur de Course Adjoint	PLATTEEUW Stijn	i.a.
Responsable Sécurité	PLATTEEUW Stijn	i.a.
Responsable Sécurité Adjoint	VANDEMOORTELE Marc	1416
Secrétaire du Rallye	DESMET Guy	2131
Médecin en Chef	RED	
Délégué Technique RACB	LEMMELIJN Kristof	2946
Chef Chronométrateur	DESTORME Karel	
Chargé Relations Concurrents	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Chargé Relations Concurrents	BRUYNEEL Hugo	0045
Responsable Presse	VANDEZANDE Ronny	
Responsable Environnement	PLATTEEUW Stijn	

### 2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	MOTTRIE Arnaud	
	HENDRIX Matthias	4414



Voiture sécurité « 00 »	KNOCKAERT Alain	4372
	VERBEEST Geert	4374

#### ES SLYPS SHAKEDOWN

Responsable Sécurité Spéciale	LETERM Kevin	
Responsable Épreuve Spéciale	VERMOTE Andy	4240

#### ES ZONING

Responsable Sécurité Spéciale	RYCKEWAERT Peter	
Responsable Épreuve Spéciale	DELEERSNYDER Jean-Pierre	1779

#### ES ZILVERBERG

Responsable Sécurité Spéciale	DESNYDER Loran	
Responsable Épreuve Spéciale	DELDIQUE Stéphane	4340

#### ES PASSENDALE

Responsable Sécurité Spéciale	VERFAILLIE Danny	
Responsable Épreuve Spéciale	DHONDT Chris	1970

#### ES HOUTHULST

Responsable Sécurité Spéciale	FIERENS Stefanie	
Responsable Épreuve Spéciale	SWYNGHEDAUW Marc	2771

## 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom: Showroom Olivier Construct  
Adresse: Zwaikomstraat 1  
Code Postal & ville: 8800 Roeselare  
Téléphone: +32(0) 478 87 14 98  
E-mail: entry@omloopvanvlaanderen.be

PC du rallye opérationnel:

- vendredi 04/09/2026 13h00 – 24h00
- samedi 05/09/2026 07h00 – 22h00

Parc d'assistance opérationnel:

du jeudi 03/09/2026 18h00 au samedi 05/09/2026 24h00

Centre des médias opérationnel:

- mercredi 02/09/2026 15h00 – 19h00 accrédations Slyps St Jozef
- vendredi 04/09/2026 16h00 – 19h00 accrédations Showroom Olivier Construct
- samedi 05/09/2026 08h00 – 14h00 accrédations Showroom Olivier Construct

**Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):**

<http://www.omloopvanvlaanderen.be> → « Concurrents » → « TOAV ».

**SPORTITY app : OVV2026**



### 3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Publication du Règlement Particulier	Website + Sportity	01/07/2026	12h00
Ouverture des engagements	Website	01/07/2026	12h00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	Website	15/08/2026	23h59
Date de clôture des engagements	Website	26/08/2026	23h59
Date de clôture pour la séance de mise au point	Website	26/08/2026	23h59
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	Website	26/08/2026	23h59
Publication de la liste des engagés numérotées	Website + Sportity	31/08/2026	22h00
Publication des horaires des vérifications administratives et techniques	Website + Sportity	31/08/2026	22h00
Ouverture Parc d'assistance Shakedown Slyps	Centre Slypskapelle	02/09/2026	13h00 – 23h00
Vérifications techniques Shakedown & Test	Hovingstraat Slypskapelle	02/09/2026	14h00 – 19h30
Vérifications administratives Shakedown & Test	St Jozef Slypskapelle	02/09/2026	15h00-22h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias Day 1	St Jozef Slypskapelle	02/09/2026	15h00 – 19h00
Distribution des road book et carte du parcours	St Jozef Slypskapelle	02/09/2026	15h00-22h00
Séance de mise au point tous concurrents	Slypskapelle	02/09/2026	18h00-22h00
Distribution du road book et de la carte	Herderstraat 4/26 Roeselare	03/09/2026	08h00-12h00
Début des reconnaissances	Consultez Timing	03/09/2026	08h30
Ouverture Parc d'assistance	Zwaaikomstraat	03/09/2026	18h00
Ouverture PC Rally	Showroom Olivier Construct	04/09/2026	13h00
Vérifications administratives (sur convocation)	A&D Trucks & Trailers	04/09/2026	14h00-15h30
Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	A&D Trucks & Trailers	04/09/2026	14h15-15h45
Installation des systèmes de suivi	A&D Trucks & Trailers	04/09/2026	14h15-15h45
Fin des reconnaissances	Consultez Timing	04/09/2026	15h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias Day 2	Showroom Olivier Construct	04/09/2026	16h00
Publication liste des voitures admises au départ	Sportity	04/09/2026	18h00
Publication de l'ordre des départs	Sportity	04/09/2026	18h00
Départ du Rallye	Parc Fermé Out VTI	05/09/2026	08h55
Restitution des systèmes de suivi	Showroom Olivier Construct	05/09/2026	Fin du rallye



Remise des coupes	Podium	05/09/2026	18h53
Vérification technique final (sur convocation)	Carrosserie Muylle	05/09/2026	19h13
Arrivée du Rallye	Parc Fermé	05/09/2026	19h13
Publication du classement provisoire	Sportity	05/09/2026	20h00
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	Sportity	05/09/2026	20h30

## 4. Engagements

### 4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

Toute personne qui désire participer au « A&D Omloop van Vlaanderen » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 26/08/2026 à 23h59,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une **pénalité allant de 200 € au « refus de départ »**.

### 4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

#### 4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 40.

#### 4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2026

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants : a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm, b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de Annexe J 2010.
	A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.



	<b>E12</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
<b>RC3</b>	<b>Rally3</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2026.
<b>RC4</b>	<b>Rally4</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2024. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>A</b> KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc. Et conforme à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019
	Groupe <b>N</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019. (N3)
	<b>R3</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	<b>R3</b> (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.
	Groupe <b>A</b> (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
<b>RC5</b>	<b>Rally5</b> (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2026.
	<b>Rally5-Kit</b> (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2025 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2026
	<b>Rally5</b> (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>N</b> (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.
<b>RC6</b>	<b>Rally6 (turbo jusqu'à 1620 cc / atmo jusqu'à 2000cc)</b>	Voitures du Groupe Rally6 homologuées à partir du 01/01/2025 et conformes au règlement technique FFSA Groupe F-RC6 2026.
<b>NAT1</b>	<b>M16</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
<b>NAT2</b>	<b>M15</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	<b>M14</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	<b>E11</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
<b>NAT3</b>	<b>M13</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	<b>E10</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
	<b>E9</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
<b>KLASSE</b>	<b>GROEP</b>	<b>JAAR</b>
<b>YRC1</b>	J1D+J2D+K	1982-2000 (4WD)   FIA J1 & J2 & K



	KRC	1997-2000 (4WD)	FIA KRC (WRC)	
YRC2	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit-Car)	>1600cc
	J2C+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	>2000cc
	P4	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	>2000cc
YRC3	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit Car)	<1600cc
	J2A+J2B+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	<2000cc
	P3	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	<2000cc
HRC1	J1C	1982-1987 (2WD)	FIA J1	>2000cc
	3C	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	>2000cc
	2C	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	>2000cc
	P2	1970-1987 (2WD)	RACB PTN Historic	>2000cc
HRC2	J1A+J1B	1982-1987 (2WD)	FIA J1	<2000cc
	3A+3B	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	<2000cc
	2A+2B	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	<2000cc
	P1	1970-1987 (2WD)	RACB PTN Historic	<2000cc
HRC3	1A+1B+1C	1958-1969	FIA PTH 1957-1969	

#### 4.4. Droits d'engagement

##### 4.4.1 Droits d'engagement

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de:

CLASSE	Paiement avant 15/08/2026 23h59	Paiement après 16/08/2026	Inscription sans publicité organisateur
All Competitors	650 euro	850 euro	1300 euro
Shakedown All Competitors	150 euro	150 euro	-

##### 4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service : 80m <sup>2</sup>	EN ACCORD avec les Organisateurs
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE »	1
Parking « AUXILIARY »	1
Panneau de reconnaissance	1
Road Book	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (set)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, (<http://www.omloopvanvlaanderen.be> → deelnemers → servicepark) et envoyer par e-mail à [service@omloopvanvlaanderen.be](mailto:service@omloopvanvlaanderen.be) avant le 26/08/2026 à 23h59.



## 4.5. Paiement

### Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par outil des inscriptions (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

La note de frais vous sera envoyée par e-mail une semaine après la rallye. Les demandes de note de frais doivent être introduites au plus tard le 30/09/2026.

Pour toute information complémentaire relative au paiement, le concurrent doit contacter :

Luc Vancoillie

Email : [finance@omloopvanvlaanderen.be](mailto:finance@omloopvanvlaanderen.be)

## 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

### Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur ([entry@omloopvanvlaanderen.be](mailto:entry@omloopvanvlaanderen.be)). Cette déclaration comprendra :

- La justification du forfait
- Toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 15/08/2026 à 23h59 :

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 15/08/2026 à 23h59:

Un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

### Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

## 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2026, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile « circulation »

#### Limites de couverture:

- Dommage corporel: illimité par sinistre
- Dommages matériels: 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.



## 5.2. Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

### Limites de couverture:

- Dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus: 5.000.000 € par sinistre.
- Franchise pour les dommages matériels: 125 € par sinistre

**Protection Juridique:** 15.000 € par sinistre

### Les Assurés:

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

## 5.3. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

### Limites de couverture :

- Dommage corporel: 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- Dommages matériels: 619.733,81 € par sinistre (indexé)

## 5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2026.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

## 5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

## 5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.



## 6. Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2026.

Voir Annexe 3 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

### 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye:

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm:

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm:

Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur:

Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur:

A&D Omloop van Vlaanderen

voir additif

publicité du BRC 2026

publicité du BRC 2026

publicité du BRC 2026

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

### 6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur:

- Voir additif

### 6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- Absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- Absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- Plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- Absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

#### 6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur **GAUCHE** du pare-brise avant.

## 7. Pneus

### 7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent utiliser les pneus du manufacturier MICHELIN disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

### 7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.



## 7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- Pour les voitures des classes RC1, RC3: 10 pneus
- pour les voitures des classes RC4, RC5, RC6: 8 pneus
- Les 5 premiers pneus pluie devront être déclarés mais ne seront pas comptabilisés dans le quota.
- Les pneus utilisés durant le shakedown ne seront pas inclus dans la quantité totale autorisée pour le rallye

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2026 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalté éligibles est disponible sur le site de la FIA.

## 8. Carburant

### 8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2026.

- 8.1.1 Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.

### 8.2. Procédure de commande

- 8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous:

**ETS (fournisseur officiel du BRC)**

**EMAIL:** info@cber.be

**WEBSITE:** www.CBER.be

### 8.3. Procédure de distribution

**Refueling Zone: tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- **Station-service – TOTAL**

Adresse: Meiboomlaan 1 8800 Roeselare

Paieement: uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refueling Zone « GUTTS »**

Adresse: Kleine weg 8800 Roeselare

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance.

**Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement:**

Vendredi 04/09/2026 de 16h00 à 19h00

Samedi 05/09/2026 de 08h00 à 18h00



## 9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances:

Judi 03/09/2026 de 08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h00 et 17h00 à 22h00.

Vendredi 04/09/2026 de 08h30 à 11h30 et 13h30 à 15h00.

### 9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

Lieu: Café St Jozef Slypskapelle  
Adresse: Waterstraat 33 8890 Moorslede  
Date: 02/09/2026 15h00 à 22h00  
Lieu: De Loft  
Adresse: Herderstraat 4/26 8800 Roeselare  
Date: 03/09/2026 08h00 à 12h00/ après sur rendez-vous téléphonique +32 475 660011

#### 9.1.1 Formulaire d'enregistrement dereconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible sur le TOAV. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard, soit pour le 02/09/2026 par outil des inscriptions, soit lors de la distribution des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avvertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

### 9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

#### 9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.



## 10. Vérifications administratives (on convocation)

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place une seule fois avant le shakedown. Tout pilote et du copilote n'ayant pas participé au shakedown devra se présenter à ce vérification administrative le vendredi 04/09/2026.

### 10.1. Documents à présenter:

- Licence du concurrent
- Licence de compétition du pilote et du copilote
- Carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- Permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- Autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)
- Vérification et adjonction des détails sur l'outil des inscriptions

### 10.2. Horaire (sur convocation)

Date et heure: 04/09/2026 de 14h00 à 15h30

Lieu: A&D Trailers Lodewijk de Raetlaan 8870 Izegem

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye et sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

## 11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3). L'horaire de présentation des pop off valves supplémentaires sera publié le TOAV du site web officiel du rallye.

### 11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure: 04/09/2026 de 14h15 à 15h45

Lieu: A&D Trailers Lodewijk de Raetlaan 8870 Izegem

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye. Le programme sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

**Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (format DIN A3)

### 11.2. Equipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

### 11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.



## 11.4. Exigences nationales particulières

- Les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

## 11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

### 11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » Geodynamics fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors des vérifications techniques. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team/ l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

### 11.5.2 Restitution

**Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur sur le podium.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye Showroom Olivier Construct Zwaikomstraat 1 8800 Roeselare pendant les heures d'ouverture. Responsable SSS Robbe Seynaeve +32 493 13 55 72

## 12. Autres procédures et règlement

### 12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, le 05/09/2026 à 08h55, au CH0A Parc Fermé VTI Out (voir Roadbook).

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur les TOA et TOAV le 04/09/2026 à 18h00.

#### 12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

### 12.2. Procédure d'arrivée

Pendant CH Parc of Fame tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

#### Remise des Coupes :

Date et heure :	05/09/2026 de 18h53
Lieu :	Podium Showroom Olivier Construct



### 12.3. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH 10C Parc Fermé VTI In

### 12.4. Procédures spéciales et activités

#### 12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### 12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

#### 12.4.3 Sécurité des Équipages

**Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.**

#### 12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

#### 12.4.5 Autres points

**Ouvreurs / gravel crew / route note cars (RNC) ne sont pas autorisés en Division 2.**

#### Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales et le Shakedown, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Une Tyre Warming Area (TWA) est prévue pour chaque ES (art.44.4). Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Toutes les voitures autorisées au départ de la Division 2 doivent se trouver vendredi 04/09/2026 dans le Parc Fermé VTI. Le Parc Fermé est ouvert de 18h00 à 20h00.

**RACB.48.2.1** Es Zoning et Zilverberg sont avec un départ lancé ou l'équipe doit suivre les instructions du starter.

**RACB 54.1.1** Dans prochaine section on peut reprendre le départ du rallye TC4E, TC8E.

**RACB 55.1.** Toute voiture qui ne parvient pas à terminer une étape conformément aux règles ci-dessus peut être réparée à l'appréciation du concurrent. En cas de nouveau départ pendant la même étape, la voiture doit se présenter au Tc Service Out.

#### Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

#### Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé : Zwaikomstraat 8800 Roeselare



Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, (<http://www.omloopvanvlaanderen.be> → deelnemers → servicepark) et envoyer par e-mail à [service@omloopvanvlaanderen.be](mailto:service@omloopvanvlaanderen.be) avant le 26/08/2026 à 23h59.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance, un parking pour remorques est prévu au Olivier Construct Noordkaai 13, 8870 Izegem.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

### Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

### Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

### Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 05/09/2026 à 23h59.

### Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).

FR : 07805 1300 – NL : 07805 1200

## 13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Jaune (précisez le texte ou logo)
Vérifications Techniques	Noir (précisez le texte ou logo)
Chef de Poste	Bleu (précisez le texte ou logo)
Responsable d'E.S.	Rouge (précisez le texte ou logo)
Commissaire de Sécurité	Orange (précisez le texte ou logo)
Radio	Jaune (précisez le texte ou logo)
Docteur et Paramédicaux:	Blanc (précisez le texte ou logo)



## 14. Prix

### 14.1. Coupes

- Aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement général de l'épreuve, pilote & copilote
- Au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement Histo-Cup
- Au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement RACB 2WD

### 14.2. Primes et pneus gratuite

Un prime de €500 est prévu pour le vainqueur du classement générale et en "2WD Trophy". Voir règlement BRC art 66.3 pour tous les détails.

### 14.3. Prix spéciaux

- D'autres prix imprévus peuvent être attribués.

## 15. Vérifications finales/ Droits de réclamation/ Droits d'appel

### 15.1. Vérifications finales

Date et heure: 05/09/2026 sur convocation  
Lieu: Muylle carrosserie Ardooisesteenweg 295, 8800 Roeselare

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

### 15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à: **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

### 15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN): **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA): **6.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.



### **RAPPEL :**

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2026, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « A&D Omloop van Vlaanderen 2026 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

DRAFT



66th A&D Omloop van Vlaanderen - Divisie 2

LEG 1 - SECTIONS 1, 2, 3 & 4

Saturday 05 September 2026

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1st Car Due
0A	TC Parc Fermé VTI Out					8:55
	<b>Service A - Zwaaiikom Area for ETS competitors</b>	-	4,00	4,00	0:15	
	<b>Service A - Zwaaiikom Area for Total competitors</b>	-	4,00	4,00	0:15	
0B	TC Service OUT		3,09	3,09	0:24	9:19
1	TC Zoning		2,00	2,00	0:07	9:26
<b>SS1</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>6,12</b>			<b>0:03</b>	<b>9:29</b>
<b>RZ</b>	<b>Refuel ETS - distance to next Refuel</b>	<b>47,38</b>	<b>68,50</b>	<b>115,88</b>		
<b>1</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>47,38</b>	<b>67,90</b>	<b>115,28</b>		
2	TC Zilverberg for Gutts competitors		13,50	19,62	0:29	9:58
	TC Zilverberg for Total competitors		12,60	18,72		
<b>SS2</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>17,56</b>			<b>0:03</b>	<b>10:01</b>
3	TC Passendale		16,80	34,36	0:40	10:41
<b>SS3</b>	<b>PASSENDALE - FORCE TOOLS</b>	<b>15,02</b>			<b>0:03</b>	<b>10:44</b>
4	TC Houthulst		13,72	28,74	0:33	11:17
<b>SS4</b>	<b>HOUTHULST - A&amp;D TRUCKS &amp; TRAILERS</b>	<b>14,80</b>			<b>0:03</b>	<b>11:20</b>
4A	Regrouping "Langemark" IN		6,30	21,10	0:23	11:43
4B	Regrouping "Langemark" OUT		0,08	0,08	0:20	12:03
<b>RZ</b>	<b>Refuel ETS - distance to next Refuel</b>	<b>6,12</b>	<b>17,33</b>	<b>23,45</b>		
<b>2</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>6,12</b>	<b>15,83</b>	<b>21,95</b>		
4C	TC Podium - Technical & Media Zone IN for ETS Competitors		22,40	22,40	0:41	12:44
	TC Podium - Technical & Media Zone IN for TOTAL Competitors		21,50	21,50		
4D	TC Technical & Media Zone OUT - Service IN		0,06	0,06	0:10	12:54
	<b>Service B - Zwaaiikom Area for ETS competitors</b>	<b>17,56</b>	<b>77,95</b>	<b>95,51</b>	<b>0:32</b>	
	<b>Service B - Zwaaiikom Area for Total competitors</b>	<b>17,56</b>	<b>76,15</b>	<b>93,71</b>	<b>0:32</b>	
4E	TC Service OUT		0,73	0,73	0:32	13:26
5	TC Zoning		2,00	2,00	0:07	13:33
<b>SS5</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>6,12</b>			<b>0:03</b>	<b>13:36</b>
<b>RZ</b>	<b>Refuel ETS - distance to next Refuel</b>	<b>47,38</b>	<b>68,50</b>	<b>115,88</b>		
<b>3</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>47,38</b>	<b>67,90</b>	<b>115,28</b>		
6	TC Zilverberg for Gutts competitors		13,50	19,62	0:29	14:05
	TC Zilverberg for Total competitors		12,60	18,72		
<b>SS6</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>17,56</b>			<b>0:03</b>	<b>14:08</b>
7	TC Passendale		16,80	34,36	0:40	14:48
<b>SS7</b>	<b>PASSENDALE - FORCE TOOLS</b>	<b>15,02</b>			<b>0:03</b>	<b>14:51</b>
8	TC Houthulst		13,72	28,74	0:33	15:24
<b>SS8</b>	<b>HOUTHULST - A&amp;D TRUCKS &amp; TRAILERS</b>	<b>14,80</b>			<b>0:03</b>	<b>15:27</b>
8A	Regrouping "Langemark" IN		6,30	21,10	0:23	15:50
8B	Regrouping "Langemark" OUT		0,08	0,08	0:20	16:10
<b>RZ</b>	<b>Refuel ETS - distance to next Refuel</b>	<b>6,12</b>	<b>17,33</b>	<b>23,45</b>		
<b>4</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>6,12</b>	<b>15,83</b>	<b>21,95</b>		
8C	TC Podium - Technical & Media Zone IN for ETS Competitors		22,40	22,40	0:41	16:51
	TC Podium - Technical & Media Zone IN for TOTAL Competitors		21,50	21,50		
8D	TC Technical & Media Zone OUT - Service IN		0,06	0,06	0:10	17:01
	<b>Service C - Zwaaiikom Area for ETS competitors</b>	<b>17,56</b>	<b>75,59</b>	<b>93,15</b>	<b>0:32</b>	
	<b>Service C - Zwaaiikom Area for Total competitors</b>	<b>17,56</b>	<b>73,79</b>	<b>91,35</b>	<b>0:32</b>	
8E	TC Service OUT		0,73	0,73	0:32	17:33
9	TC Zoning		2,00	2,00	0:07	17:40
<b>SS9</b>	<b>ZONING - CARROSSERIE MUYLLE</b>	<b>6,12</b>			<b>0:03</b>	<b>17:43</b>
<b>RZ</b>	<b>Refuel ETS - distance to next Refuel</b>	<b>17,56</b>	<b>21,17</b>	<b>38,73</b>		
<b>5</b>	<b>Refuel Total - distance to next Refuel</b>	<b>17,56</b>	<b>20,27</b>	<b>37,83</b>		
10	TC Zilverberg for Gutts competitors		13,50	19,62	0:29	18:12
	TC Zilverberg for Total competitors		12,60	18,72		
<b>SS10</b>	<b>ZILVERBERG - OLIVIER CONSTRUCT</b>	<b>17,56</b>			<b>0:03</b>	<b>18:15</b>
10A	TC Parc of Fame - Technical & Media Zone IN		5,80	23,36	0:28	18:43
10B	TC Podium - Ceremony - Technical & Media Zone OUT				0:10	18:53
10C	VTI Parc Fermé IN *		1,87	1,87	0:20	19:13
<b>Leg 1 for ETS competitors</b>		<b>130,68</b>	<b>177,44</b>	<b>308,12</b>		
<b>Leg 1 for TOTAL competitors</b>		<b>130,68</b>	<b>172,94</b>	<b>303,62</b>		
* Early arrival is permitted					Sunrise	07:06
					Sunset	20:23

v0.6 24/06/2026

SECTION 1  
SECTION 2  
SECTION 3  
SECTION 4

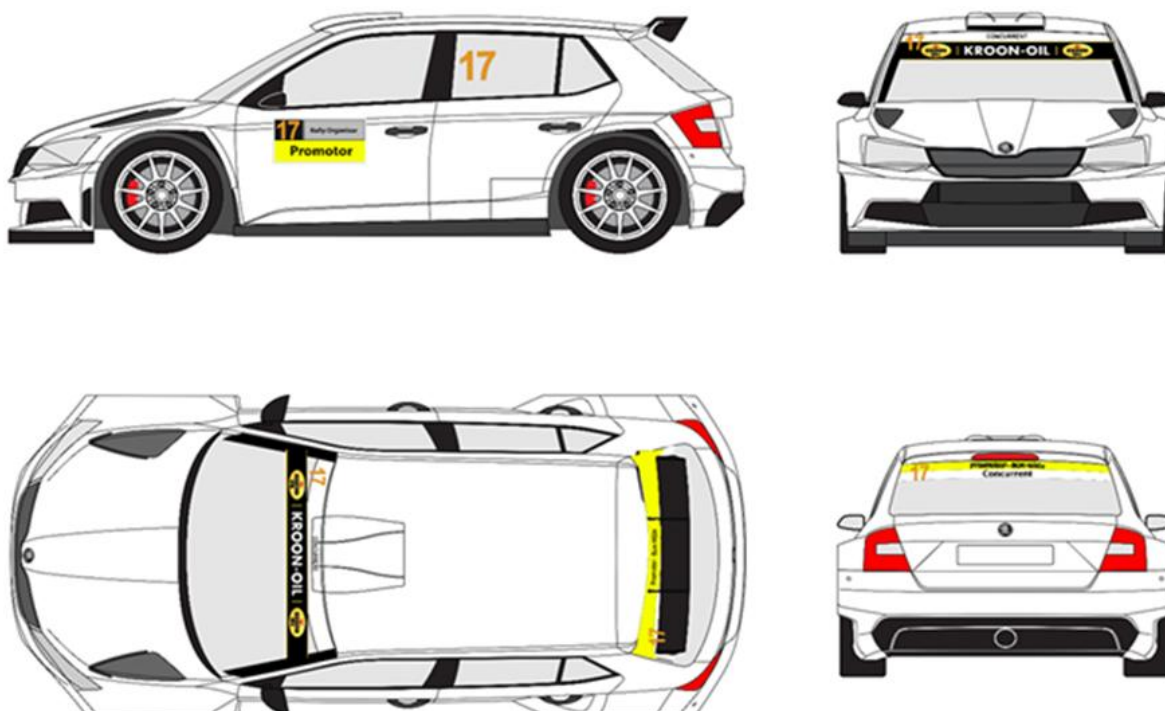
TOTALS OF THE RALLY				
	SS	Liaison	Total	%
Saturday 05 September 2026				
Sections ETS 1, 2, 3 & 4- 10 Special Stages	130,68	177,44	308,12	42,41%
Sections Total 1, 2, 3 & 4- 10 Special Stages	130,68	172,94	303,62	43,04%

## Annexe 2 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2026. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).



### Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage (TOA).



**Boudewijn Baertsoen**  
Licentie nr 2288  
Tel : +32 (0) 498 86 89 06



**Hugo Bruyneel**  
Licentie nr 0045  
Tel : +32 (0) 476 26 78 56

#### **Vendredi 04/09/2026:**

- Technische keuring/ Controle technique/ Scrutineering 14h15 – 15h45

#### **Samedi 05/09/2026:**

- Podium/ Servicezone 08h00 – 23h00



## Annexe 4 – Parc d'assistance

### Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

### Localisations:

Parc d'assistance: Lieu: Zwaikomstraat 8800 Roeselare  
Parkings « AUXILIARY »: Lieux: Bleijko Beurtkaai 4, 8800 Roeselare  
Parking « remorques »: Lieu: Parking Olivier Construct, Noordkaai 13, 8870 Izegem

### Horaires:

**Accès au parc d'assistance pour installation:** Jeudi 03/09/2026 à partir de 18h00

**Sortie du parc d'assistance:** Samedi 05/09/2026 à partir de 23h59

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

### Réservation des emplacements d'assistance:

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, (<http://www.omloopvanvlaanderen.be> → deelnemers → servicepark) et envoyer par e-mail à [service@omloopvanvlaanderen.be](mailto:service@omloopvanvlaanderen.be) avant le 26/08/2026 à 23h59.

### Dimensions:

Chaque concurrent bénéficiera d'un emplacement de 8 mètres de façade.  
Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 5 mètres par véhicule supplémentaire (soit : 13 mètres pour 2 voitures, 18 mètres pour 3 voitures, ...).

### Localisation:

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.  
L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », lors de la distribution du matériel et des documents :

Adresse : Carrefour Ardooisesteenweg – Zwaikomstraat 8800 Roeselare

**Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.**

### Accès au parc d'assistance :

- Aux voitures de course;
- Aux véhicules d'assistance munis d'une plaque « SERVICE »: 1 seul véhicule par « team »;

Rappel: les véhicules « AUXILIARY » n'ont pas accès au parc d'assistance et devront être stationné uniquement dans le parking (Bleijko Beurtkaai 4 Roeselare) qui leur est réservé.

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant la nuit du jeudi 03/09/2026 au samedi 05/09/2026, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 05/09/2026 à 23h59, sur l'ensemble du parc d'assistance.

### Propreté



Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

#### **Prévention « incendie »**

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies:

- Il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...
- L'utilisation de bonbonnes de gaz sont PROSCRITE

#### **Diffusion musicale**

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

#### **Electricité**

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

**Pour toute demande particulière, contacter : [info@omloopvanvlaanderen.be](mailto:info@omloopvanvlaanderen.be)**